

**Avenant du 31 décembre 2009 à l'Accord d'intéressement Renault  
du 18 décembre 2007 – Accord profit Sharing**

Entre  
Renault sas  
Représenté par M. Gérard LECLERCQ.,  
Directeur des Ressources Humaines du Groupe

d'une part



et

Les organisations syndicales ci-dessous :

C.F.D.T



C.G.T

Représentée par M. Fred DIJOUX

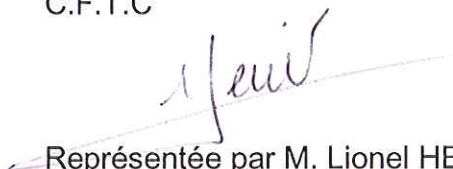
Représentée par M. Fabien GACHE

C.F.E/C.G.C



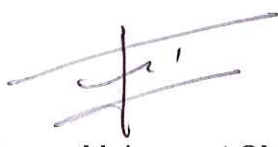
Représentée par M. Gérard BLONDEL

C.F.T.C



Représentée par M. Lionel HEIN

F.O



Représentée par M. Laurent SMOLNIK

## PREAMBULE

Le dispositif unique adopté pour Renault s.a.s. et ses filiales situées en France en matière d'intéressement comporte :

- d'une part un intéressement associant l'ensemble du personnel aux résultats financiers du groupe,

et

- d'autre part au niveau des entreprises et établissements, un intéressement reconnaissant les performances particulières des entreprises et établissements et tenant compte de leurs spécificités.

L'intéressement du personnel ne se substitue à aucun des éléments de salaire en vigueur ou qui deviendraient obligatoires en vertu des règles légales ou contractuelles dans les entreprises comprises dans le champ du présent accord.

Le présent avenant a pour objet de préciser les conditions de versement de l'avance au supplément d'intéressement aux performances.

### **Article 1. Avances en matière de supplément d'intéressement aux performances.**

L'article 11.2 de l'accord du 18 décembre 2007 est complété par l'alinéa suivant :

« le supplément d'intéressement aux performances décidé par le Conseil d'Administration peut faire l'objet d'une avance. Ce supplément et son avance sont attribués de façon uniforme. »

### **Article 2 : Dépôt de l'accord**

Le présent avenant est déposé à la direction départementale du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle et au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes des.

Hauts-de-Seine par Renault s.a.s.

FD

28

1/2

21

E

**Avenant du 31 décembre 2009 à l'Accord d'intéressement Renault  
du 18 décembre 2007 – Accord profit Sharing**

Entre  
Renault sas  
Représenté par M. Gérard LECLERCQ.,  
Directeur des Ressources Humaines du Groupe

d'une part

et

Les organisations syndicales ci-dessous :

C .F.D.T

Représentée par M. Fred DIJOUX

C.G.T

Représentée par M. Fabien GACHE

C .F.E/C.G.C

Représentée par M. Gérard BLONDEL

C.F.T.C

Représentée par M. Lionel HEIN

F.O

Représentée par M. Laurent SMOLNIK